



Le 21 août 2024,

COMMUNIQUE DE PRESSE

TRISKALIA / EUREDEN A PLOUISY (22) : RIEN N'A CHANGE DEPUIS 2010 !

Trois mille litres d'un insecticide dangereux à base de deltaméthrine, le K-OBIOL ULV6, viennent d'être livrés au site de stockage de céréales d'EUREDEN (anciennement TRISKALIA) à PLOUISY en Côtes d'Armor.

Ce produit est destiné à traiter directement des céréales contre les alucites, les charançons, les silvains et les triboliums. A Plouisy, plusieurs milliers de tonnes de céréales destinées à la fabrication d'aliments pour les élevages, stockées depuis 2023, sont infectées et risquent de contaminer la récolte 2024.

Manifestement **EUREDEN n'a rien retenu des leçons du passé**. En 2009 et 2010, également sur le site de PLOUISY, TRISKALIA avait utilisé les insecticides NUVAN TOTAL (interdit en 2007), NUVAGRAIN (interdit depuis en 2020) et K-OBIOL, rendant malades de nombreux salariés et utilisateurs des aliments pour le bétail. Quatre salariés ont fait condamner à plusieurs reprises la coopérative TRISKALIA auprès des prud'hommes et du Tribunal Judiciaire ; la plainte au pénal déposée en 2010 contre deux responsables est toujours en cours d'instruction devant la Cour d'Appel de Rennes !

Interpellée par le *syndicat Solidaires* et le *Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest*, la Direction Générale (D.G.) Santé Sécurité alimentaire de la Commission Européenne à Bruxelles vient de publier le 22 juillet 2024, le rapport final d'un audit concernant la France effectué du 8 au 21 novembre 2023 afin d'évaluer les contrôles portant sur la commercialisation et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. La D.G. pointe précisément dans son rapport les faiblesses du système de contrôle de la France et invite les autorités compétentes à les corriger afin de respecter les exigences pertinentes du règlement (CE) n° 1107/2009 et des articles 5 et 6 de la directive 2009/128/CE. Ce rapport nous a été transmis par le Secrétariat de la Commission des Pétitions du Parlement européen, car il fait suite à la Pétition N° 0328/2016 que nous avons déposée après l'intoxication par des pesticides de plusieurs salariés de la coopérative TRISKALIA devenue aujourd'hui EUREDEN.

Celui-ci donne 25 jours aux autorités françaises pour se mettre en conformité avec les règles européennes en particulier concernant les contrôles des utilisateurs de pesticides.

Ce rapport tombe juste à point !

En effet, les responsables de TRISKALIA/EUREDEN n'ont rien changé à leurs méthodes de travail. L'utilisation massive de pesticides tel le K-OBIOL, pour suppléer à des techniques défailtantes de conservation des céréales stockées, soulève plusieurs inquiétudes : contamination potentielle des aliments pour animaux (poulets, cochons, bovins...) et, par extension, de l'alimentation humaine. Risques pour la santé des travailleurs qui vont les manipuler, les transporter. Impact environnemental sur l'air et sur l'eau ... comme en 2010 !

Nous interpellons les élus locaux (mairie de Plouisy, président de l'intercommunalité), le préfet des Côtes d'Armor, les administrations (DREETS et DDPP) pour qu'ils interviennent rapidement et faisons un signalement au Procureur de la République. La Commission des Pétitions de l'Union européenne, que nous avons déjà alertée en 2016, sera informée de ces nouveaux développements.

Contacts :

Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest : Michel BESNARD - 06 73 19 56 07

Union régionale Solidaires de Bretagne : Serge LE QUEAU - 06 80 95 85 17